

COMMUNE DE
ST FÉLIX DE TOURNEGAT

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Réunion du 28 octobre 2019

Présents : Madame Geneviève BERDEIL, Monsieur Jean-Pierre MIS, Madame Christine FOUASSIER, Madame Marie-Claude PRAT, Monsieur Didier MANENTI, Madame Colette SONNAC, Madame Constance COUSIN DE MAUVAISIN, Monsieur Geoffroy WATTEZ, Madame Annie LEOTARD

Absents excusés : Madame Sarah GIMET par Madame Geneviève BERDEIL

Absents Monsieur Philippe BOISSINOT

Secrétaire de séance : Annie LEOTARD

- Délibérations
 - Concession cimetièrè
 - Décision modificative (caution Presbytère)
 - Emprunt
- Sécurité incendie (SDIS bornes incendie)
- SDE 09 éclairage Barthès - La Pujolle
- Avenir du Presbytère
- Question diverses

Tarifs concessions cimetièrè

Vu la délibération n° 1/96 en date du 12 janvier 1996, fixant les tarifs des concessions du cimetièrè de ST FELIX DE TOURNEGAT en francs,

Vu le passage à l'euro en date du 1er janvier 2002

Il est nécessaire de délibérer afin de fixer les tarifs en euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer les tarifs suivants au cimetièrè

* concession trentenaire 4m² **152.40 €**

* Columbarium trentenaire l'emplacement **400.00 €**

Résultat du vote : Adoptée **Votants : 10** **Pour : 10**

Décision modificative (caution Presbytère)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2152 Installations de voirie	-1000.00	
165 Dépôts et cautionnements reçus	1000.00	
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée **Votants : 10** **Pour : 10**

Emprunt investissements 2019

Mme le Maire expose au Conseil municipal que pour financer les travaux des Berges de l'Hers, l'éclairage et la sécurisation des Seigneuries il convient pour pouvoir honorer les factures à venir de souscrire à un emprunt, Diverses banques ont été consultées pour couvrir l'autofinancement de la commune, les subventions et le FCTVA.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le programme des investissements 2019 notamment les travaux sur les Berges de l'Hers
- Considérant la proposition de diverses banques

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De souscrire un emprunt d'une durée de 7 ans auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique
 - Montant : 50 000€
 - Échéances annuelles de : 7352.95 €
 - Taux Fixe : 0.73 %
 - Frais de dossier : 100 €

En complément,

- De souscrire un crédit relais en attente de récupération FCTVA et versements de subventions d'une durée de 2 ans auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique
 - Montant : 14 000 €
 - Remboursement en capital : au terme des 2 ans au maximum
 - Intérêts : arrêtés et payable chaque fin de trimestre civil
 - Taux Fixe : 0.65%
 - Frais de dossier : 0 €
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer les contrats de prêts et de demander le déblocage des fonds.
- S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement de l'emprunt réalisé

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Sécurité incendie (SDIS bornes incendie)

Des nouvelles normes de sécurité incendie sont obligatoires pour l'acceptation d'un permis de construire.

En effet, il ne sera délivré un permis de construire que si la commune a mis les moyens pour sécuriser les habitants et les habitations contre l'incendie.

Il nous est impossible de mettre dans tous les hameaux des bornes à incendie car la section des canalisations n'a pas le bon diamètre, pour l'installation d'une borne il faut un diamètre de 100.

Actuellement les seules propositions sont des récupérations collinaires proportionnées aux besoins du hameau.

SDE 09 éclairage Barthès - La Pujolle

Des implantations d'éclairage public vont être réalisées sur les Hameaux de la Pujolle et de Barthes.

Des luminaires seront placés dans ces 2 hameaux, pour un coût pour la commune de 860 €, les travaux seront réalisés par le SDE 09.

Avenir du Presbytère

Les anciens locataires ne doivent plus que 1036.80 €, ils ont mis en place un échancier pour s'acquitter du restant dû.

Le Conseil Municipal envisage de baisser le loyer pour compenser les gros frais de chauffage, et de sélectionner très sérieusement les futurs locataires.

Question diverses

Broyat déchets verts

Un broyeur est mis à disposition par la communauté de communes, si la demande est effective, nous mettrons à disposition un terrain pour stocker les déchets verts, le broyeur et le broyat.

Isolation combles

La mairie est éligible aux primes de l'état pour l'isolation à 1 €, un rendez vous est pris avec une entreprise pour étudier l'isolation de la mairie et du logement de Mme Faure.

La séance est levée à 21h45